

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution
professionnelle

## RAPPORT DE JURY

# EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2021

# **SOMMAIRE**

Table des matières	. 2
I. Les règles de l'épreuve d'admission	. 3
A) Le rappel de l'épreuve	. 3
B) Le jury	. 3
1) La composition du jury	. 3
2) La formation et la réunion de cadrage	. 3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	. 4
A) Le calendrier	. 4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel	. 4
2) La présentation du parcours professionnel	. 5
3) L'entretien-discussion	. 5
4) Les remarques générales sur l'oral	. 5
III. Les statistiques	. 6

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

## A) Le rappel de l'épreuve

L'article 5 de l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication définit comme suit l'épreuve orale d'admission de 25 minutes : « un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture et de la communication ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

### B) Le jury

## 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

Madame Lila DIDA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, principale, spécialité « Patrimoine », Musée national des arts asiatiques – Guimet, Directrice des moyens généraux et de l'immobilier.

#### Membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Luc DELVIGNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine spécialité « services culturels », Musée national de préhistoire Eyzies de Tayac, Chef du service accueil et surveillance ;
- Madame Nabahats HAMITI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », Musée du Louvre, coordinatrice à la direction de l'accueil et surveillance ;
- Monsieur Romuald SCHNELL, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques », conservation du Palais du Rhin et de la cathédrale de Strasbourg, référent système d'information géographique, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

- o Le cadre réglementaire d'un concours ou d'un examen
- o Le respect du principe d'égalité des candidats
- La typologie de l'épreuve
- La prévention des discriminations durant l'épreuve orale
- Posture et organisation du jury
- Les critères du recrutement
- L'évaluation des candidats

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, les grilles pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2020		
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 6 janvier 2021		
Dates des épreuves orales	Du 17 au 18 mars 2021		
Date de la réunion d'admission	18 mars 2021		

## B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

L'examen professionnel s'est tenu à la Maison des examens, à Arcueil, dans de bonnes conditions matérielles et sanitaires.

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

## 1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Chacun des membres du jury a effectué une étude approfondie de chaque dossier, facilité par la transmission dématérialisée des dossiers DDPP. Les candidats ont presque tous renvoyé un dossier complet avec un travail de synthèse et de présentation plutôt qualitatif. Ce travail permet au jury de visualiser le parcours professionnel des candidats et de préparer des questions en amont de l'entretien.

Les dossiers DDPP doivent être remplis avec soin, refléter les postes occupés, les formations suivies ainsi que les missions confiées sans surévaluer les missions pour ne pas desservir le candidat lors de l'entretien.

Les membres du jury se sont réunis par conférence téléphonique à 2 reprises pour permettre les échanges préliminaires sur les différents dossiers de candidature afin de faciliter la bonne convergence d'ensemble des appréciations et établir une base de travail en vue de la phase d'audition des candidats et des délibérations du jury.

### 2) La présentation du parcours professionnel

Les candidats bénéficient d'un temps de présentation fixé qui a été rappelé à chaque début d'entretien. La plupart des candidats avaient préparé cette partie de l'épreuve, seuls 2 ou 3 ont dépassé le temps imparti par contre, d'autres candidats ont eu des difficultés à tenir une présentation sur 10 mn. Les présentations souvent chronologiques ont permis au jury d'avoir la plupart du temps une bonne représentation du parcours et des missions des candidats.

Le jury rappelle que cette partie de l'entretien est un attendu et qu'il doit être préparé en respectant notamment au maximum le temps prévu, même si le jury reste compréhensif face à la gestion du temps qui peut être plus difficile le jour de l'épreuve avec le stress.

### 3) <u>L'entretien-discussion</u>

L'échange avec le jury a commencé après la présentation des candidats et tous sont allés jusqu'au terme prévu.

L'entretien-discussion avec le jury doit permettre de vérifier les connaissances des candidats au travers de questions portant sur le parcours professionnel ou des questions plus générales sur l'environnement professionnel. Le jury cherche à vérifier si le candidat en tant que professionnel connait le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent ses actions et s'il a une connaissance des actions de ses collègues ou des autres opérateurs du ministère.

Les réponses aux questions doivent permettre au jury de vérifier les connaissances théoriques du candidat mais aussi sa capacité à maitriser ses actions dans son environnement professionnel proche et comprendre comment il situe son action dans l'action de l'Etat au sens large.

Pour quelques-uns, les exposés sur leur parcours professionnel et motivations se sont révélés parfois insuffisants. Cette partie de l'audition aurait pu avoir été préparée avec plus de soin et dès lors tenir dans le délai en mettant en valeur la candidature. Même formel, cet exercice justifiait un soin qui n'a pas été général. Il a pu en revanche éclairer le jury sur la consistance des motivations réelles des candidats.

Le jury a ainsi observé que pour un grand nombre qui avaient un parcours professionnel solide, des éléments relatifs à la connaissance du ministère et l'environnement professionnel étaient mal maitrisés.

Il ressort que les candidats retenus sont ceux qui ont exprimé un réel attachement au service public et l'accomplissement de missions en relevant.

## 4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury tient à saluer l'investissement de l'ensemble des candidats qui se sont déplacés pour cet examen professionnel 2021 qui s'est déroulé dans un contexte sanitaire particulier, ce qui n'a pas freiné la motivation de certains venant de loin.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'un examen avec un nombre de places limitées ce qui implique que les candidats reçus sont ceux qui ont fait les meilleures prestations le jour de l'examen mais que les autres n'ont pour autant pas démérité.

Les candidats non reçus sont invités à se représenter à la prochaine session en insistant sur la nécessaire préparation de l'épreuve orale et la maitrise des connaissances pour que tous puissent montrer du mieux possible leur connaissance et diminuer le stress avant l'entretien-discussion avec le jury.

A l'issue de la délibération, le jury s'est penché sur les conseils à apporter à de futurs candidats à l'examen professionnel. Il retient :

- Une nécessaire préparation de l'audition : mises en valeur des acquis professionnels, approfondissement du cadre de l'action du ministère ;

- Une indispensable recherche d'information sur l'environnement professionnel de nature à manifester une motivation réelle

## III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 12.

Statistiques TSCBF CS 2021							
Sexe	Convoqués	Absents	Présents	Admis	Non admis		
Féminin	28	6	22	7	15		
Masculin	18	4	14	5	9		
Total	46	10	36	12	24		

Seuil d'admission : 15 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 18,5 sur 20.

Madame Lila DIDA Présidente du jury